



## PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux le 30 juin à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de QUINCY, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de la convocation : 23 juin 2022

**Présents** : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Luc TABORDET.

**Absents excusés** : Mary STIANTI donne pouvoir à Pascal RAPIN

Madame Agnès DELANNOY a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance 18h30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 14 avril 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DE LA COUR DES COMPTES**

M.DELANNOY explique la modification des statuts SDE suite la demande de la cour des comptes.

#### **DELIBERATION N°2022-16**

Tarifs Foyer Rural 2023

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite augmenter les tarifs de la location du Foyer Rural comme suit :

#### Habitants de Quincy

1 jour 160 € / 2 jours 240 €

#### Habitants extérieurs à la commune

1 jour 190€ / 2 jours 270 €

#### Supplément de tarif pour le chauffage en période hivernale

1 jour 100 € / 2 jours 140 €

Un état des lieux ainsi qu'un relevé du compteur électrique et compteur d'eau sera fait avant et après chaque location

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : 13 + 1 procuration

Pour : 13 + 1 procuration

Contre 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N°2022-17**

Fonds de solidarité pour le logement

Un soutien de 500 € a été inscrit au budget 2022, le Maire propose de le verser à la fin de l'année au Fonds de Solidarité pour le logement.

Le conseil municipal accepte et autorise le Maire à verser cette subvention à la fin de l'année 2022.

Vote :13 + 1 procuration  
Pour :13 + 1 procuration  
Contre 0  
Abstention : 0

**DEMANDE DE NON PRISE EN COMPTE D'UNE BORNE D'ALIGNEMENT**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'alignement sur la parcelle C 3019

Le conseil municipal propose de vendre à € symbolique la parcelle.

Un courrier sera envoyé au propriétaire du terrain où la borne est installée

**DEMANDE DE CREATION D'UN « PASSAGE BATEAU » ROUTE DE CERBOIS**

Sujet non traité

**DELIBERATION N°2022-18**

Ressources humaines - Contrat du personnel technique

MME DELANNOY informe les membres du conseil municipal qu'il faut prévoir deux contrats de travail (personnel technique) pour la rentrée de septembre 2022.

Le conseil municipal accepte et autorise le maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer ces contrats.

Vote :13 + 1 procuration  
Pour :13 + 1 procuration  
Contre 0  
Abstention : 0

**RESSOURCES HUMAINES - TITULARISATION DE Say YANG**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la stagiairisation et de la formation d'intégration,

M. Say YANG agent technique, sera titularisé au 1<sup>er</sup> août 2022.

**DELIBERATION N°2022-19**

Ressources humaines - autorisation d'effectuer des heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur Le Maire informe qu'il est parfois nécessaire pour les besoins du service d'accorder des heures complémentaires et supplémentaires aux personnels de la mairie que se soit en administratif, technique ou animation.

Ces heures seront effectuées seulement après autorisation du maire ou de la 1<sup>ère</sup> adjointe en charge du personnel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote :13 + 1 procuration  
Pour :13 + 1 procuration  
Contre 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2022-20**

Achat d'une carte cadeau

Monsieur Le Maire propose d'offrir une carte cadeau à Camille MARTYNIAK qui a effectué gracieusement 2 semaines au centre de loisirs de Quincy.

Mme Géraldine MARTINIAK (mère de Camille s'est abstenue de voter)

Vote :12 + 1 procuration  
Pour :12 + 1 procuration  
Contre 0  
Abstention : 1

**DELIBERATION N°2022-21**

Modification des tarifs de l'accueil périscolaire du matin et soir

M. Le Maire propose de modifier les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir en fonction du quotient familial de chaque famille tels que détaillés dans le tableau ci-joint.

Quotient familial	De 0 à 800	De 801 à 1500	A partir de 1501
<b>1 enfant</b>	<b>2,00 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>3,00 €</b>
<b>2 enfants</b>	<b>3,00 €</b>	<b>4,00 €</b>	<b>5,00 €</b>
<b>3 ème gratuit</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote :13 + 1 procuration  
Pour :13 + 1 procuration  
Contre 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION N°2022-22**

Convention SET (Site Emploi Territorial)

Ces missions concernent la publicité des créations et vacances d'emplois des catégories A, B, C.

Le conseil municipal accepte la convention SET entre le centre de gestion et la mairie et autorise le maire à signer cette convention.

Vote : 12 + 1 procuration

Pour : 12 + 1 procuration

Contre 0

Abstention : 1

**DELIBERATION N°2022-23**

Publicité des actes

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décision ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de QUINCY afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : 13 + 1 procuration

Pour : 13 + 1 procuration

Contre 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N°2022-24**

Ligne de trésorerie

Le conseil municipal a autorisé le Maire à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

« La ligne de trésorerie »

Le Maire demande l'autorisation de prendre contact avec différentes banques afin d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 40 000€ pour pallier aux besoins de financement ponctuel en attendant de recevoir les subventions.